



Soutien psychologique post AVC

Genèse de cette action et contexte

La cinquième édition « *Ensemble contre l'AVC* » s'est déroulée du 25 mars au 2 avril 2023.

Les fonds récoltés à cette occasion ont permis de développer des outils de communication pour poursuivre la prévention et la sensibilisation. Ils permettent également de soutenir les victimes d'AVC et le personnel soignant, à travers des contributions à des projets concrets (équipements, qualité de l'accueil, qualité de vie au travail, soutien psychologique, etc.).

C'est dans ce dernier cadre que l'association France AVC 44 propose d'aider concrètement les victimes d'AVC en leur apportant un appui psychologique à la reconstruction post AVC. En effet, de nombreux patients sont confrontés, une fois sortis des hôpitaux ou des centres de rééducation, à une difficile « *vie d'après* ».

Reconnaître la prégnance de ces séquelles « *invisibles* », permettre aux patients victimes d'AVC de bénéficier d'un soutien et d'une écoute de personnes spécialisées, répondre à ce besoin de soutien dans cette période délicate : tels sont les objectifs de ce soutien.

Comment en bénéficier ?

- ◊ Vous résidez en Loire Atlantique et avez été victime d'un AVC.
- ◊ Vous êtes adhérent à l'association France AVC 44 (cotisation annuelle : 30 €) dont le rôle est de mieux prévenir les AVC mais aussi d'accompagner les personnes ayant fait un AVC pour partager les conséquences visibles et invisibles d'un AVC et pour aider ainsi à la reconstruction physique et psychologique post AVC.
- ◊ Vous souhaitez avoir recours à un soutien psychologique auprès d'acteurs spécialisés et ne bénéficiez ni d'une prise en charge par votre mutuelle ni du dispositif national « Mon Soutien Psy ».
- ◊ Vous avez rempli le formulaire joint en certifiant sur l'honneur les informations y figurant.

Alors l'association France AVC 44 vous apporte un soutien financier forfaitaire de 40 € par séance dans la limite de 5 séances.



Formulaire de prise en charge « Soutien psychologique post AVC »

Nom :

Prénom :

Adresse :

Je certifie sur l'honneur :

- avoir été victime d'AVC
- être adhérent de France AVC 44
- avoir eu recours à séance(s) de soutien psychologique auprès d'acteurs professionnels spécialisés dans la cadre de ma reconstruction post AVC¹
- ne pas bénéficier pour celle(s)-ci de prise en charge financière par ma mutuelle.

Je transmets ci-joint les justificatifs (facture, note d'honoraires, etc.)² de ce(s) séance(s) ainsi que mes coordonnées bancaires (RIB) pour permettre à l'association France AVC 44 de m'apporter un soutien financier à hauteur de 40 € par séance.

A

le

Signature :

Formulaire à retourner signé et complété à l'association France AVC 44

FRANCE AVC 44

Pôle M.P.R. Hôpital St-Jacques, 85 Rue St-Jacques

44093 NANTES Cedex 01

franceavc44@gmail.com

¹ Remplir une fiche par séance ou une fiche à la fin de vos 5 séances

² Bien vérifier que le numéro ADELI du professionnel certifié en psychologie figure sur la facture.